

**Certificat d'examen de type
n° F-03-J-290 du 10 septembre 2003**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D030013-D1

**Cinémomètre MULTANOVA type 6F 2
couplé à un dispositif PARIFEX type PFX01**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 7 janvier 1991 modifié par l'arrêté du 14 avril 1995 relatif à la construction, au contrôle et aux modalités techniques d'utilisation des cinémomètres de contrôle routier.

FABRICANTS:

MULTANOVA A.G., CH-8612, Uster 2, SUISSE.

PARIFEX, 108/110 avenue du Général Leclerc, 78220 Viroflay, FRANCE.

DEMANDEUR :

MERCURA, Z.A. les Gailletrous, rue Louis Pasteur, 41260 La Chaussée-Saint-Victor (FRANCE).

OBJET :

Le présent certificat complète la décision n° 93.00.251.001.1⁽¹⁾ du 16 mars 1993, transférée au profit de la société MERCURA par la décision n° 99.00.251.002.1 du 15 juillet 1999, complétée par la décision n° 01.00.251.001.1 du 21 juin 2001, complétée par le certificat d'examen de type n° 02.00.251.001.1 du 23 août 2002 et renouvelée par le certificat d'examen de type n° F-03-J-288 du 09 septembre 2003.

CARACTERISTIQUES :

Le cinémomètre MULTANOVA type 6F 2 faisant l'objet du présent certificat diffère du type approuvé par les décisions et les certificats précités par la possibilité de lui connecter un dispositif PARIFEX type PFX01.

Les autres caractéristiques et les conditions particulières de vérification du cinémomètre MULTANOVA type 6F 2 sont inchangées.

Dispositif PARIFEX type PFX01 :

Le système photo numérique développé par PARIFEX type PFX01 associé à un cinémomètre MULTANOVA 6F 2 permet de photographier les véhicules en infraction dont la vitesse a été préalablement déterminée par le cinémomètre et d'incruster sur la photographie les inscriptions réglementaires (date, heure et vitesse du véhicule) et des inscriptions complémentaires (code de l'unité de contrôle, point kilométrique, sens de circulation, ...).

Le système photo numérique PARIFEX type PFX01 se compose de trois sous ensembles constitués :

- Pour le premier de l'appareil de prise de vues, du module microcontrôleur d'interface avec le cinémomètre, de l'unité de traitement et des modules d'alimentation,
- Pour le second, d'un micro-ordinateur de paramétrage des sessions de contrôle de vitesse et d'exploitation des clichés,
- Pour le troisième, le dispositif générateur de flash.

Le premier ensemble est constitué d'un appareil de prise de vues numériques NIKON type D1, d'un micro-contrôleur d'interface avec le cinémomètre, d'un PC industriel monocarte et des alimentations.

Les matériels sont regroupés dans un coffret qui se fixe de façon univoque sur le support prévu à cet effet, situé sur le dessus du châssis regroupant les boîtiers antenne et calculateur du cinémomètre. Cette disposition assure sans ambiguïté la concordance entre la mesure par le cinémomètre de la vitesse du véhicule et la prise de vue correspondante.

Le module microcontrôleur d'interface, intercalé entre la sortie du cinémomètre 6F 2 et l'unité de traitement (UT), exploite les signaux délivrés par trames par le cinémomètre. Il permet d'associer les données réglementaires, telles que la vitesse mesurée, à la prise de vue correspondant au véhicule contrôlé, lorsque celui-ci dépasse le seuil de vitesse prédéterminé par l'utilisateur, en recevant toutes les mesures de vitesse provenant du cinémomètre et en analysant toutes les trames à la recherche du code caractérisant le dépassement du seuil de vitesse fixé par l'opérateur dans le cinémomètre.

L'unité de traitement est connectée :

- Au microcontrôleur d'interface pour réception des informations délivrées par le cinémomètre,
- A l'appareil de prise de vue numérique pour acquisition des fichiers images constitués,
- Au micro-ordinateur de paramétrage pour le lancement des sessions de contrôle

Elle est dotée du logiciel ("Serveur PFX01.exe"), permettant l'acquisition des fichiers images, l'incrutation des données dans l'image, le chiffrage et l'enregistrement des fichiers.

Le second ensemble est constitué d'un micro-ordinateur type PC portable ou fixe (fonctionnant sous un système d'exploitation Windows® (98, Millenium, NT 4.0 ou 2000)) équipé d'un graveur de disque CD ROM, pour la sauvegarde des fichiers constitués, et pouvant être raccordé à une imprimante. Il est connectable à l'unité de traitement via une liaison Ethernet pour le paramétrage des sessions de contrôle et le transfert des photos pour exploitation.

Le logiciel "CLIENT PFX01.EXE", servant de commande et de moyen de paramétrage du PFX01 et dont l'accès est protégé par mot de passe, permet à l'opérateur d'ouvrir une session de contrôle de vitesse.

Le logiciel "DECODE.EXE" est utilisé pour déchiffrer, pour visualiser et pour imprimer les clichés réalisés au cours du contrôle et enregistrés sous l'extension ".cpfx". Son usage est protégé par mot de passe, défini par l'utilisateur et modifiable par celui-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

Le manuel d'utilisation du cinémomètre MULTANOVA type 6F 2 faisant l'objet des décisions et des certificats précités est complété par le manuel correspondant à l'utilisation du dispositif PARIFEX faisant l'objet du présent certificat.

Les conditions d'installation du cinémomètre MULTANOVA 6F 2 ne sont pas modifiées. En particulier, cet instrument ne peut être utilisé qu'à poste fixe, soit sur trépied placé sur le bord de la route, soit dans un véhicule spécialement aménagé stationné parallèlement à l'axe de la route, soit dans une cabine installée sur le bord de la route. Le présent certificat ne couvre pas son usage en surplomb de la chaussée, ni l'usage dans un véhicule en mouvement, ni la transmission automatique des données informatiques vers un centre de traitement".

Le dispositif PFX01 s'installe sur le cinémomètre 6F 2 à l'emplacement déjà prévu pour les autres dispositifs photographiques, sans modification du support mécanique et du connecteur dédié.

Le positionnement du dispositif PFX01 sur le cinémomètre est identique à celui prévu par les décisions et certificats précités pour les dispositifs de prise de vue.

SCELLEMENTS :

Le cinémomètre MULTANOVA type 6F 2 reste muni des scellements prévus par les décisions et les certificats précités.

Un scellement situé en partie arrière du boîtier du dispositif PFX01 interdit l'accès au module de l'unité de traitement. Ce scellement doit porter la marque du bénéficiaire du présent certificat.

Le contrôle de la version des logiciels implantés dans le dispositif PFX01 s'opère lors de la mise en service de ces derniers, par affichage sur l'écran du dispositif :

- ver 3.2 pour « decode.exe »,
- ver 3.0 avr 2003 pour « clientPFX01.exe ».

La version du logiciel implanté dans l'unité de traitement est :

- ver 3.0 mars 2003 pour « ServeurPFX01.exe ».

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires portées sur les cinémomètres 6F2 sont inchangées, notamment le numéro de décision d'approbation figurant sur la plaque d'identification des instruments, à savoir :

- n° 93.00.251.001.1. du 16/03/1993.

Le numéro et la date du présent certificat seront reportés sur le carnet métrologique des instruments équipés du dispositif PARIFEX type PFX01.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/D030013-D1, ainsi que chez le fabricant PARIFEX et chez le bénéficiaire du présent certificat.

VALIDITE :

La présente décision est valable jusqu'au 10 septembre 2013.

REMARQUE :

Le présent certificat ne couvre pas le respect des exigences fixées par d'autres réglementations applicables au fabricant, à l'utilisateur ainsi qu'à l'instrument, notamment celles relatives à la sécurisation des données informatiques, celles de la loi Informatique et Liberté, celles de la loi sur la réglementation des télécommunications et celles de la sécurité des équipements de la route.

Les logiciels "CLIENT PFX01.EXE" et "DECODE.EXE", installés sur l'ordinateur d'exploitation et utilisés pour la configuration des paramètres de fonctionnement du dispositif PFX01 et pour la visualisation des prises de vues, n'ont pas de fonctionnalité métrologique et font seulement office de dispositif de commande des fonctionnalités existant dans le dispositif PFX01. Aucune exigence particulière ne s'applique à ces logiciels au titre du présent certificat.

ANNEXES :

- Photographies du dispositif PARIFEX type PFX01 installé sur le cinémomètre MULTANOVA 6F 2,
- Plan de scellement du dispositif PFX01,
- Reproduction d'une photographie issue du dispositif PFX01.

Pour le Directeur Général
Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

(1) Revue de Métrologie, mars 1993 page 406.

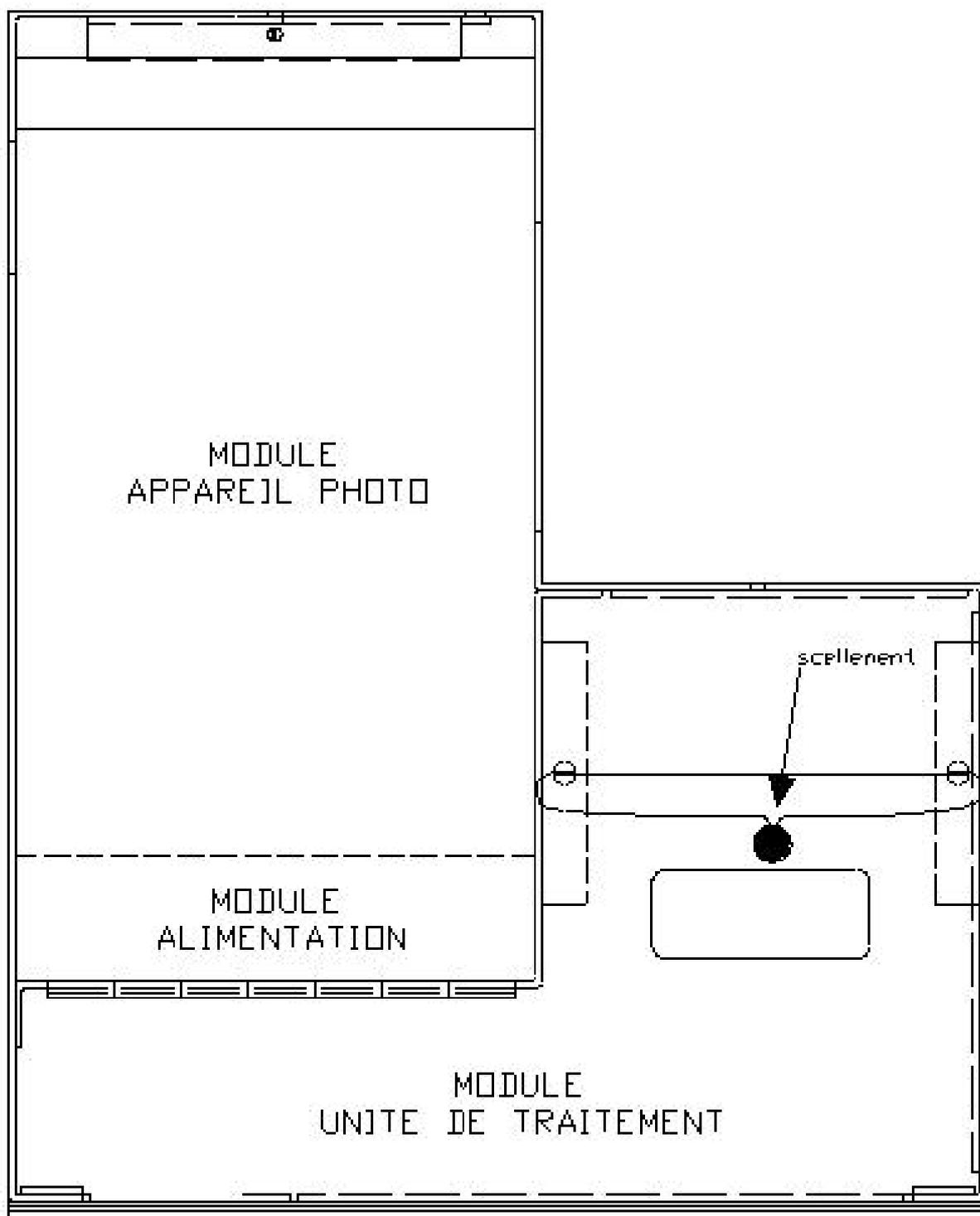
Annexe au certificat n° F-03-J-290 du 10 septembre 2003

**Cinémomètre MULTANOVA type 6F2
couplé à un dispositif PARIFEX type PFX01**



Annexe au certificat n° F-03-J-290 du 10 septembre 2003

Plan de scellement du dispositif PARIFEX type PFX01



Annexe au certificat n° F-03-J-290 du 10 septembre 2003

Reproduction d'une photographie issue du dispositif PFX01

